

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 681-2024

2024-06-164

Règlement numéro 681-2024 modifiant le Règlement numéro 647-2022 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 085 453 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le 1^{er} rang et la rue Beaulieu, voirie et travaux connexes et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 1 085 453 \$

ATTENDU que le règlement numéro 647-2022 a décrété des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le 1^{er} rang et la rue Beaulieu, voirie et travaux connexes ;

ATTENDU que le coût des travaux est moins élevé que prévu ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le montant provenant de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) qui sera affecté au paiement d'une partie du service de la dette ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement en raison des coûts réels des travaux ;

ATTENDU que le présent règlement n'augmentera pas la charge des contribuables du bassin actuel de taxation ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} mai 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont tous reçu une copie du règlement numéro 681-2024 modifiant le Règlement numéro 647-2022 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 085 453 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le 1^{er} rang et la rue Beaulieu, voirie et travaux connexes et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 1 085 453 \$, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 681-2024 est déposé au public pour considération à la présente séance ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Karine Séguin
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le règlement numéro 681-2024 modifiant le Règlement numéro 647-2022 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 085 453 \$ pour des travaux de prolongement du réseau

d'aqueduc sur le 1^{er} rang et la rue Beaulieu, voirie et travaux connexes et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 1 085 453 \$, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DU TITRE

Le titre du règlement numéro 647-2022 est remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 647-2022 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 801 886 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le 1^{er} rang et la rue Beaulieu, voirie et travaux connexes et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 801 886 \$; »

ARTICLE 3 MODIFICATION DU PRÉAMBULE

Le cinquième attendu du règlement numéro 647-2022 soit remplacé par le suivant:

« que le coût total de ces travaux est de 801 886 \$ »

Le sixième attendu du règlement numéro 647-2022 soit remplacé par le suivant:

« la confirmation d'admissibilité à une aide financière de 250 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) datée du 23 mai 2024 et d'une affectation d'un montant de 250 000 \$ afin de permettre la réalisation des travaux ci-avant mentionnés ; »

ARTICLE 4 MODIFICATION DE L'ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 647-2022 soit remplacé par ce qui suit :

« Le Conseil est autorisé à procéder à des travaux de prolongement de réseau d'aqueduc sur le 1^{er} rang et la rue Beaulieu (annexe « E » – Localisation des travaux), voirie et travaux connexes afin d'y desservir les immeubles existants en eau potable selon les coûts révisés décrits dans le document déposé et signé par Me François Alexandre Guay, directeur général de la Municipalité de Sainte-Mélanie, en date du 1^{er} mai 2024, basé sur l'estimation des coûts préparés par GBI, en date du 22 août 2022 (No J9551-03), lesquels font partie intégrante du présent règlement respectivement comme annexes « A » et « B ». »

ARTICLE 5 MODIFICATION DE L'ARTICLE 3

L'article 3 du règlement numéro 647-2022 soit remplacé par ce qui suit :

« Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 801 886 \$ pour les fins du présent règlement. »

ARTICLE 6 MODIFICATION DE L'ARTICLE 4

L'article 4 du règlement numéro 647-2022 soit remplacé par ce qui suit :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 801 886 \$ sur une période de **vingt-cinq (25) ans**. »

ARTICLE 7 MODIFICATION DE L'ARTICLE 7

Le troisième alinéa de l'article 7 du règlement numéro 647-2022 est remplacé par celui-ci :

« Le Conseil affecte au paiement d'une partie du service de la dette, la subvention suivante :

- Une aide financière de 250 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) (annexe « D ») ; »

ARTICLE 8 MODIFICATION DE L'ANNEXE A

L'annexe « A » du règlement soit remplacé par l'Annexe « A » de la présente résolution ;

ARTICLE 9 MODIFICATION DE L'ANNEXE D

L'annexe « D » du règlement soit remplacé par l'Annexe « D » de la présente résolution ;

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 1^{er} mai 2024

Adoption du règlement, le 5 juin 2024

Avis public adressé aux personnes habiles à voter, le 12 juin 2024

Tenue du registre, le 18 juin 2024 : _____ demande

Approuvé par les personnes habiles à voter, le _____

Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le _____

Avis public d'adoption du règlement, le _____

Louis Freyd
Maire

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-
trésorier

ANNEXE « A »

**Coûts détaillés du règlement d'emprunt 647-2022
(rue Beaulieu et 1^{er} rang)**

Travaux	Note	Montant
1 1er rang et rue Beaulieu		
1.1 Travaux préparatoires		13 780.00 \$
1.2 Eau potable		55 965.00 \$
1.3 Éléments de chaussé		38 878.42 \$
1.4 Travaux divers		2 603.70 \$
2 Rue Beaulieu		
2.1 Travaux préparatoires		20 345.00 \$
2.2 Eau potable		212 832.60 \$
2.3 Éléments de chaussé		205 751.26 \$
2.4 Travaux divers		68 430.50 \$
3 Chemin d'accès temporaire		<u>35 488.23 \$</u>
	SOUS TOTAL	654 074.71 \$
 Services techniques		
Estimation des coûts		952.50 \$
Plans, devis et surveillance		48 670.84 \$
Tests de sols		4 750.00 \$
Contrôle des matériaux		11 853.75 \$
Indemnité		5 500.00 \$
Évaluation environnementale		1 501.50 \$
Frais de soumission		<u>117.96 \$</u>
	SOUS-TOTAL	727 421.26 \$
 Taxes de vente		
TPS/TVQ nettes	4.9875%	<u>36 280.14 \$</u>
	SOUS-TOTAL	763 701.40 \$
 Frais de financement		
Financement temporaire	5%	<u>38 185.07 \$</u>
	TOTAL	801 886.47 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

Par :



Nom : Me François Alexandre Guay
 Titre : Directeur général et greffier-trésorier
 Date : 2024-05-01

ANNEXE « D »

Lettre d'admissibilité aide financière - TECQ 2019-2023

VERSION 5



Municipalité (code géographique) : Sainte-Mélanie (61050)
Programme : TECQ 2019-2024

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1161050

N° de version : 5

État du dossier : Approuvé

Date de transmission : 2024-05-03

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2024

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	3 109
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	777 250 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 736 550 \$
Total des investissements à réaliser	2 513 800 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	195 000 \$	195 000 \$
2022-2023	0 \$	350 009 \$	350 009 \$
2023-2024	0 \$	64 087 \$	64 087 \$
2024-2025	825 621 \$	0 \$	825 621 \$
Total	825 621 \$	609 096 \$	1 434 717 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	43 715 \$	43 715 \$
2024-2025	46 285 \$	0 \$	46 285 \$
Total	46 285 \$	43 715 \$	90 000 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales
Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	12 959 \$	12 959 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	198 874 \$	0 \$	198 874 \$
Total	198 874 \$	12 959 \$	211 833 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	207 959 \$	207 959 \$
2022-2023	0 \$	350 009 \$	350 009 \$
2023-2024	0 \$	107 802 \$	107 802 \$
2024-2025	1 070 780 \$	0 \$	1 070 780 \$
Total	1 070 780 \$	665 770 \$	1 736 550 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	1 736 550 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 736 550 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux								Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total		
	Service de captation - Forages expérimentaux, Puits de pompage et analyses en laboratoires	1 Avenue Neveu, Sainte-Mélanie, QC, J0K3A0	0 \$	0 \$	70 000 \$	0 \$	2 911 \$	0 \$	72 911 \$		
	Services techniques pour étude préliminaire plans et devis de la refecton de la station d'épuration	710, rue Principale, Sainte-Mélanie, QC, J0K3A0	0 \$	0 \$	125 000 \$	0 \$	0 \$	96 806 \$	221 806 \$	Avec la mise en place du 3e puits, il faudra faire une réfection de l'usine d'eau potable, autant au niveau du bâtiment que de la mécanique accessoire. Une étude sera nécessaire à savoir si nous faisons une réfection ou un remplacement complet.	
	Etude préliminaire pour le remplacement de l'usine d'eau potable	1310 Av. Neveu	0 \$	0 \$	0 \$	9 \$	26 583 \$	63 408 \$	90 000 \$		
	Projetement de l'ouvrage, 1er rang vers rue Beaujeu	1er rang, Sainte-Mélanie	0 \$	0 \$	0 \$	250 000 \$	0 \$	0 \$	250 000 \$		
	Bourçage de l'ouvrage et prolongation du réseau sanitaire	Ch. du Lac Sud	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	34 593 \$	665 407 \$	700 000 \$	Bourçage du réseau d'aqueduc, incluant les services techniques	
	Relevés sanitaires d'installations	Municipalité de Sainte-Mélanie	0 \$	0 \$	0 \$	93 806 \$	0 \$	0 \$	93 806 \$	Pour les années 2022 et 2023	

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025			
	septiques privées										
	Inspection du bassin d'eau potable	1310 Av. Neveu	0 \$	0 \$	0 \$	6 194 \$	0 \$	0 \$	6 194 \$		
	Sous-totaux par type										
	Approvisionnement en eau potable		0 \$	0 \$	70 000 \$	0 \$	2 911 \$	0 \$	72 911 \$		
	Distribution de l'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	250 000 \$	34 599 \$	665 407 \$	950 000 \$		
	Expertise technique en eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	9 \$	26 583 \$	63 408 \$	90 000 \$		
	Traitement de l'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	6 194 \$	0 \$	0 \$	6 194 \$		
	Traitement des eaux usées		0 \$	0 \$	125 000 \$	93 806 \$	0 \$	96 806 \$	315 612 \$		
	Total		0 \$	0 \$	195 000 \$	350 009 \$	64 087 \$	825 621 \$	1 494 717 \$		

Municipalité (code géographique) : Sainte-Mélanie (61050)

Programme : TECQ-2019-2024

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1161050

N° de version : 5

Date de transmission : 2024-05-03

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total		
	Plan d'intervention pour renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des citernes	Municipalité de Sainte-Mélanie	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	43 715 \$	46 285 \$	90 000 \$		
	Sous-totaux par type										
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	43 715 \$	46 285 \$	90 000 \$		
	Total		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	43 715 \$	46 285 \$	90 000 \$		

Municipalité (code géographique) : Sainte-Mélanie (61050)
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Approuvé

Take sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1161050

N° de version : 5

Date de transmission : 2024-05-03

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3



Ministère de l'Énergie et de la
Transition Écologique
Québec

Municipalité (code géographique) : Sainte-Mélanie (61050)

Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1161050

N° de version : 5

Date de transmission : 2024-05-03

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Municipalité (code géographique) : Sainte-Mélanie (61050)
 Programme : TECQ 2019-2024

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux
 N° de dossier : 1161050

N° de version : 5

Date de transmission : 2024-05-03

État du dossier : Approuvé

Priorité 4 – Voiture locale (MTQ)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux								Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025				
	Ajout de radars photographiques	Rue principale	0 \$	0 \$	11 833 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 833 \$	renforcement et élargissement de voirie cyclable
	Réfection Ch. du Lac Nord	Ch. du Lac Nord	0 \$	0 \$	1 265 \$	0 \$	0 \$	198 874 \$	198 874 \$	200 000 \$		
	Sous-totaux par type											
		Voie	0 \$	0 \$	12 999 \$	0 \$	0 \$	0 \$	198 874 \$	198 874 \$	211 833 \$	
		Total	0 \$	0 \$	12 999 \$	0 \$	0 \$	0 \$	198 874 \$	198 874 \$	211 833 \$	

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%